

Embargo: 25 juin, 12.00 h

Allocution de Monsieur Pierre Aubert, Président de  
la Confédération, lors de l'assemblée des  
délégués de la Croix-Rouge Suisse

Olten, le 25 juin 1983

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec joie que je m'adresse à vous, venus des quatre coins du pays pour tenir, ici à Olten, vos assises annuelles.

La Croix Rouge Suisse est non seulement une institution prestigieuse mettant ses activités au service du pays et de l'étranger, mais aussi un vaste rassemblement de citoyennes et citoyens suisses qui, depuis plus d'un siècle déjà, mettent leurs efforts au service de la communauté. C'est là un formidable édifice populaire de solidarité et d'amour pour le prochain qui s'est érigé sur les idées d'Henry Dunant et de Max Huber. En les faisant vôtres, vous avez su répondre à cet appel à la conscience des peuples, qu'a été et que reste le "Souvenir de Solférino".

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le rayonnement national et international de la Croix Rouge est aujourd'hui l'un des symboles les plus vivants d'une Suisse que vous voulons généreuse et hospitalière. C'est le symbole de cette même Suisse qui a su préserver son indépendance et sa liberté, au besoin les armes à la main, tout en créant avec ouverture et sagesse, des institutions qui ont permis de résoudre nos conflits par la négociation et le dialogue plutôt que par la guerre.

Petit miracle, au milieu d'une Europe souvent déchirée, nous aurions pu nous replier sur nous-mêmes, tenter de nous protéger davantage encore de tout ce qui venait de l'extérieur, ne pas nous soucier de ce qui s'y passait. Mais assez d'esprits clairvoyants ont compris que notre petit pays ne pouvait se borner à se replier égoïstement sur lui-même. Ils ont compris que nous ne pouvions rester à l'écart des grands courants qui allaient transformer le monde, les idées et les hommes, propulsant l'humanité au rythme effréné que connaît ce XXe siècle. Il s'est trouvé quelqu'un pour se souvenir que, derrière la raison d'Etat, derrière la guerre et ses massacres, il y a avait des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent et qui meurent, arrachés à des êtres chers et qui, ayant tout perdu, ne savent comment survivre.

Le plus remarquable est peut-être qu'il se soit trouvé et qu'il se trouve encore tant d'hommes et de femmes que cette idée frappe et qui sont prêts à sacrifier temps et argent pour venir en aide aux plus défavorisés, sur lesquels le sort s'acharne.

Aujourd'hui, vous êtes sans doute les meilleurs porte-paroles des valeurs de solidarité et d'humanité que notre pays s'est toujours attaché à défendre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Car cette révolte devant l'horreur, la souffrance et l'injustice continue à nous mobiliser, à nous rassembler pour porter secours et assistance. Aujourd'hui encore, peu d'entre nous refusent d'aider ceux que la catastrophe frappe. Pourtant, notre générosité, notre tradition humanitaire se refroidissent par moments devant l'ampleur des besoins. Est-ce par découragement, est-ce par crainte de ne pas savoir où s'arrêter ?

Il est certain en tout cas que notre solidarité doit aujourd'hui se manifester plus amplement: le sous-développement, avec ces centaines de millions d'individus qui ne savent pas ce qu'ils mangeront demain, et qui n'ont le plus souvent ni soins médicaux ni écoles, les réfugiés, avec ces dizaines de millions d'individus qui ont dû fuir, tout quitter et qui se retrouvent sans aucun moyen d'existence, voilà autant de défis que nous devons relever.

Un grand nombre d'organisations privées suisses s'efforcent d'apporter une aide à ces populations. La Croix Rouge suisse joue en ce domaine un rôle extrêmement important. Mais les besoins sont tels que la Confédération doit, elle aussi, intervenir. Elle le fait bilatéralement ainsi qu'en étroites relations avec les oeuvres d'entraide suisses et avec un certain nombre d'organisations internationales. L'excellente coopération qui existe entre la Croix Rouge Suisse et notre Division de l'aide humanitaire et son Corps de secours en cas de catastrophe est sur ce point exemplaire. Malheureusement, nos efforts restent bien insuffisants non seulement face aux besoins presque illimités, mais aussi face à ce que nous pourrions raisonnablement faire, par rapport à ce que font d'autres pays dont la situation économique est semblable à la nôtre, voire même souvent moins bonnes. Vous savez que nous consacrons 0,26 % de ce que nous produisons à aider les pays et les populations du Tiers monde. Parmi les 17 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, il n'y en a plus qu'un seul qui en fasse encore moins que nous. Ce qui est plus grave, c'est que si l'on ajoute à l'effort public, tout ce que nous faisons par l'intermédiaire des oeuvres d'entraide privées, nous restons globalement parmi les moins généreux. C'est un problème que la Croix Rouge suisse connaît d'ailleurs très bien puisqu'elle n'arrive plus à financer de manière satisfaisante les activités qu'elle réalise en faveur des populations du Tiers monde.

J'aimerais maintenant, en cette journée des réfugiés, évoquer plus particulièrement le sort des dizaines de millions de personnes déplacées et de réfugiés qui, partout dans le monde, attendent de trouver un refuge où ils puissent vivre en paix et en sécurité.

La Suisse est depuis des siècles une terre d'asile. Elle a accueilli des femmes et des hommes qui, pour des motifs politiques ou religieux, durent quitter leur patrie.

Notre situation géographique au coeur de l'Europe, notre diversité linguistique, religieuse et culturelle, notre pluralisme politique, riche en tolérance et en compréhension pour les minorités, tous ces facteurs ont fait, et font de nous un refuge tout désigné pour des hommes venant de tous les horizons.

Au XVe siècle déjà, les paysans d'Alsace fuient la guerre avec femmes et enfants, armes et bagages, et trouvent refuge à Bâle. Plus tard, les répressions de soulèvements paysans dans le Haut-Rhin et dans le Wurtemberg incitent de nombreux réfugiés à chercher asile en Suisse.

Les persécutions religieuses du XVIe siècle, puis celles qui suivent la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, déclenchent une immense vague de réfugiés venant de l'Europe toute entière, 140'000 Huguenots s'enfuient en Suisse, d'où nombre d'entre eux, il faut le préciser, se rendent dans d'autres pays.

C'est au XIXe siècle que se précise la plupart des principes qui régissent actuellement le droit d'asile. A la suite de la Révolution française, la Suisse se trouve au centre d'une Eu-

rope en effervescence. Dès 1815, la répression des mouvements libéraux dans les pays conservateurs et monarchistes qui nous entourent, nous amène de nombreux réfugiés. Notre pays fait face, parfois non sans peine, aux pressions de la Sainte Alliance. J'en veux pour preuve la déclaration de la Diète qui dit se trouver "devant une intervention collective des puissances".

Après l'écrasement des révolutions de 1848, de nombreux réfugiés continuent à exercer leur activité politique à partir de notre territoire, avec l'aide d'une partie de la population. Cette attitude nous attire naturellement les foudres des puissances étrangères. Chaque fois cependant, le Conseil fédéral répond que l'exercice du droit d'asile incombe à la Suisse en propre, qu'il est un attribut de la souveraineté et que comme tel, il ne peut donner lieu aux ordres comminatoires d'Etats étrangers. L'histoire de l'asile dans la Suisse du XIXe siècle est riche en péripéties et en grands personnages. En 1834, 400 Polonais menés par Mazzini, Italien expert ès agitation et chef de file du Risorgimento, marchent sur la Savoie à partir du territoire suisse pour bien vite se replier à nouveau sous le parapluie helvétique. Le 27 juin de la même année, une réunion d'ouvriers allemands au café "Zum Steinhölzli" près de Berne nous vaut la rupture des relations diplomatiques avec l'Autriche de Metternich.

En 1838, l'"affaire Louis-Napoléon", bourgeois d'honneur du canton de Thurgovie, voit 25'000 soldats des armées d'Autriche, de Prusse et de Russie se masser à nos frontières. La population est résolue à défendre l'asile d'un réfugié. Mais le futur Napoléon III quitte volontairement notre pays et la guerre est ainsi évitée.

En 1864, après avoir participé à l'insurrection de leur patrie, 2'000 Polonais se réfugient chez nous. En 1878, après l'adoption de la loi contre la sociale-démocratie allemande, un nombre considérable d'adhérents de ce parti fuient en Suisse.

Mais ce que ces chiffres ne disent pas, c'est à quel point les réfugiés politiques ou religieux ont marqué le développement de la Confédération, non seulement par leur simple présence en Suisse, mais aussi par leur travail et leur participation à notre vie sociale. Ils ont ainsi contribué à façonner notre histoire et nous ne saurions les en dissocier. Car il est une constatation importante à faire et dont il faut se souvenir tout spécialement aujourd'hui: la Suisse a fait son devoir envers les réfugiés, mais ceux-ci, à leur tour, ont indiscutablement contribué à l'épanouissement de notre pays.

Face à la vague des réfugiés politiques et militaires de la première guerre mondiale, le Conseil fédéral déclare dans son rapport aux Chambres sur la neutralité: "Il appartient aux privilèges d'un pays neutre d'élever la voix de l'humanité au milieu des terribles combats des peuples et de contribuer au soulagement des misères de la guerre". La montée du régime national-socialiste, la vague xénophobe puis, surtout, la deuxième guerre mondiale voient se développer une politique que certains historiens vont jusqu'à qualifier d'extrêmement peu accueillante et même d'inhumaine. C'est une période où le conflit constant, sous-jacent à la politique de l'asile, entre l'humanité et la raison d'Etat, est envenimé par des erreurs d'évaluation ou peut-être même par l'ignorance de certains faits. Mais même à cette époque, la voix du peuple suisse ne s'est pas tue en faveur de l'humanité et ceci, malgré l'incertitude que faisait peser un voisin trop puissant.

En 1956, alors que le Conseil fédéral exprime son inquiétude face à la situation tendue de l'époque, 10'000 réfugiés hongrois profitent des arrêtés fédéraux pris en leur faveur dans le cadre d'une généreuse action humanitaire pour entrer dans notre pays. Le Conseil fédéral ouvre également tout grand les portes du pays afin d'accueillir 11'000 réfugiés tchécoslovaques pour qui vient de s'éteindre brutalement le souffle naissant de la liberté. C'était après le printemps de Prague 1968.

Au cours de ces dernières années, le problème des réfugiés s'accroît et c'est de tous les continents qu'ils affluent. En 1980, nous accueillons 10'000 réfugiés d'Indochine; en 1982, plus d'un millier de Polonais. Parallèlement à ces événements, la Suisse s'efforce de codifier son droit en matière d'asile.

La loi sur l'asile du 5 octobre 1979 entre en vigueur le 1er janvier 1981. Elle consacre une ligne de conduite qui veut que le droit d'asile suisse soit non seulement une tradition, mais encore une maxime politique et qu'il soit l'expression de la conception helvétique de la liberté et de l'indépendance.

Le monde compte aujourd'hui environ 15 millions de réfugiés et de personnes déplacées. La plupart d'entre eux ont dû fuir pour sauver leur vie, pour éviter d'être jeté en prison. Ils vivent pratiquement tous dans des situations de dénuement indescriptibles et dépendent, pour leur survie, de l'aide internationale. La Croix Rouge suisse, le Comité international de la Croix Rouge, le Haut Commissariat aux réfugiés, ainsi qu'un grand nombre d'organisations d'entraide nationales et internationales y contribuent. La Confédération a consacré, l'année dernière,

vous le savez, plus de 25 millions de francs pour aider les réfugiés de pays en développement qui sont généralement installés dans un pays voisin de leur pays d'origine. Ce type d'aide est extrêmement importante car elle permet d'installer un grand nombre de réfugiés dans un milieu proche de celui dans lequel ils ont toujours vécu. Elle leur permet de garder le contact avec leur pays, avec leur famille et avec leurs amis. Nous devrions en ce domaine pouvoir faire davantage, surtout lorsque le pays d'accueil est pauvre et qu'il ne peut lui-même supporter un afflux de réfugiés proportionnellement très important.

Notre aide humanitaire internationale en faveur des personnes déplacées, notre appui aussi aux mesures de rapatriement et de réunions des familles, constituent un complément indispensable à la politique d'asile que nous pratiquons dans notre pays. Cette politique pose un certain nombre de problèmes pratiques, notamment aux autorités fédérales et à celles de nos cantons où s'accumulent actuellement le plus grand nombre de demandes.

L'augmentation continuelle des demandes d'asile, combinée avec l'interdiction d'engager du personnel dans l'administration fédérale, ont pour résultat que les requêtes sont traitées dans des délais devenus inadmissibles; ne faut-il pas compter deux à trois ans, en moyenne, pour qu'une décision sur l'asile soit prise? Dans combien de cas n'est-il plus possible alors, de songer à un renvoi à l'étranger et cela pour des raisons humanitaires bien compréhensibles?

Les demandes d'asile sont généralement présentées dans les grandes villes, où l'on assiste alors à une concentration de requérants qui ne font qu'accroître les difficultés d'hébergement et d'emploi.



L'année dernière déjà, les cantons concernés ont invité la Confédération à prendre certaines mesures. Certains cantons n'arrivent plus, seuls, à faire face à l'afflux des demandeurs d'asile, ni à résoudre, en particulier, la question de leur hébergement. On doit pouvoir - et il le faut, au début du moins - les aider, d'abord en demandant à d'autres cantons moins sollicités de les recevoir, ensuite en ouvrant des centres d'accueil adéquats.

Vous le savez, le Conseil fédéral vient de soumettre en procédure de consultation un avant-projet de révision de la loi sur l'asile. Il ne s'agit pas de toucher au principe même de l'asile mais d'en revoir la procédure de façon à ce que les demandes puissent être examinées plus rapidement. C'est important en particulier pour les demandes infondées qui doivent pouvoir être écartées, et ceci dans l'intérêt même de tous ceux qui sont réellement menacés et qui doivent pouvoir continuer à bénéficier du droit d'asile.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi d'en appeler à l'esprit de solidarité du peuple suisse. Car les problèmes que soulèvent l'asile ne sont pas seulement l'affaire du gouvernement. Pour les résoudre, il faut la volonté du peuple. L'aide apportée aux réfugiés de Hongrie et de Tchécoslovaquie fut une manifestation exemplaire d'unanimité et de spontanéité. L'aide aux réfugiés ne doit donc pas être comprise comme un but en soi mais comme une manifestation de la solidarité du peuple suisse tout entier envers les réfugiés. Quel meilleur exemple de solidarité que la Croix Rouge suisse, enracinée dans le peuple et qui, dans les moments de crise, est présente sur tous les fronts, offrant aide et assistance à tous.

- 10 -

Grâce à vos efforts concrets de tous les jours, vous contribuez à maintenir vivants les principes humanitaires qui ont toujours inspiré notre pays. Ainsi, la politique d'asile de la Suisse doit être choisie et assumée par les Suisses eux-mêmes. L'Etat quant à lui, doit tout mettre en oeuvre pour respecter la volonté du peuple et non pas pour s'y substituer.

Dans notre monde où existe tant d'inégalités, où tant de nos semblables sont persécutés, emprisonnés, torturés, presque sous nos yeux, dans un monde où notre liberté, notre indépendance et notre prospérité restent une exception, nous devons poursuivre notre effort en faveur des plus défavorisés.

Mesdames et Messieurs les délégués, la Suisse, fidèle à sa tradition, continuera à prendre ses responsabilités et à accueillir des réfugiés avec générosité. Nous comptons sur vous pour lui aider à remplir cette noble mission et ainsi, contribuer à perpétuer l'image d'une Suisse ouverte, disponible et solidaire et nous vous en remercions.